RÈGLEMENT OFFICIEL

Course connectée solidaire de l'AS Lubinoise

Au profit de l'association RIFS

Article 1 – Organisation et objectifs

L'AS Lubinoise organise une course connectée solidaire au profit de l'association RIFS.

Cet événement sportif et convivial a pour objectifs de promouvoir la pratique de la course à pied et de la marche, de faire découvrir le patrimoine local et de soutenir l'association RIFS grâce à la participation de chacun.

La course se déroule sur une période définie, sans chronométrage officiel, et chacun est libre de participer à son rythme, selon ses disponibilités et ses capacités.

Article 2 – Dates et déroulement de l'événement

Les inscriptions ouvriront à partir du **1er novembre 2026** sur le site Normandie Course à Pied.

La période officielle de la course connectée se déroulera du **19 novembre au 17 décembre 2026 inclus**.

Deux rendez-vous collectifs seront proposés :

- **Jeudi 19 novembre 2026 : sortie de lancement** à La Haye-Malherbe, en présence des pompiers.
- **Jeudi 17 décembre 2026 : sortie de clôture**, dont le lieu sera communiqué ultérieurement.

Ces deux rendez-vous seront l'occasion de se retrouver, de partager un moment sportif et convivial et de célébrer l'esprit solidaire de l'événement.

La participation à ces sorties collectives n'est pas obligatoire. Chaque participant reste entièrement libre d'effectuer sa ou ses courses ou marches **quand il le souhaite et où il le souhaite**, pendant la période officielle, dans le respect du présent règlement.

Article 3 – Les différents formats

Cinq formats sont proposés au choix des participants :

- Course à pied de 5 km.
- Course à pied de 10 km.

- Marche de 5 km.
- Marche de 10 km.
- No Limit (sans limitation de kilomètre)

Chaque participant choisit librement le format correspondant à ses capacités et à ses envies.

L'événement n'étant pas chronométré, aucun temps de réalisation ne sera retenu pour établir un classement.

Article 4 – Inscriptions et participation financière

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site **Normandie Course à Pied**, à compter du 1er novembre 2026.

Le prix du dossard est fixé à **7 € par participant pour les distances fixes et 8 € pour le dossard no limit**.

Dans le cadre de cette action solidaire, **2 € par dossard seront reversés à l'association RIFS**.

L'inscription implique la prise de connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Article 5 – Principe de la course connectée

Chaque participant réalise le ou les parcours de son choix pendant la période officielle, à l'endroit et au moment qui lui conviennent.

L'activité peut être suivie à l'aide d'une montre GPS, d'une application mobile ou de tout autre dispositif permettant d'enregistrer la distance parcourue (non obligatoire).

Les participants sont invités à partager leur expérience sur Strava (groupe créé pour cet événement) afin de faire vivre la communauté de la course connectée.

La course est non chronométrée. Aucun temps officiel ne sera établi et aucun classement fondé sur la vitesse ne sera réalisé.

Chaque participant s'engage à déclarer des activités réellement effectuées et à faire preuve de fair-play.

Article 6 – Sécurité, santé et responsabilité des participants

La participation se fait sous la responsabilité individuelle de chaque participant. Aucun encadrement sportif permanent n'est assuré sur les parcours réalisés librement.

Chaque participant est responsable de son état de santé et de son aptitude à pratiquer l'activité choisie. En cas de doute, il lui est recommandé de demander l'avis d'un professionnel de santé avant de participer.

La pratique d'une activité physique comporte des risques, notamment de chute, de blessure, de malaise, de déshydratation ou d'accident de circulation. Ces risques peuvent être aggravés par la fatigue, les conditions météorologiques ou un état de santé inadapté.

Chaque participant s'engage à :

- Adapter son effort à ses capacités physiques et à son niveau d'entraînement.
- Prévoir une hydratation suffisante et une tenue adaptée aux conditions météorologiques.
- Choisir un parcours adapté à ses capacités et aux conditions du terrain.
- Respecter le Code de la route, les règles de circulation, les autres usagers et les propriétés privées.
- Rester vigilant à son environnement, notamment lors de l'utilisation d'un téléphone ou d'écouteurs.
- Interrompre immédiatement son activité en cas de douleur inhabituelle, de malaise, d'essoufflement anormal ou de tout autre signe préoccupant.

En cas d'urgence, le participant doit interrompre son activité et contacter les secours si nécessaire.

Article 7 – Challenge photo du patrimoine

En parallèle de la course, l'AS Lubinoise propose un **challenge photo du patrimoine**.

Les coureurs et les marcheurs sont invités à partager leurs découvertes au fil de leurs parcours : lieux insolites, bâtiments historiques, sites culturels, paysages, jolis points de vue ou tout autre élément remarquable du patrimoine rencontré.

Pour participer, les photos devront être partagées :

- Sur le groupe Strava créé spécifiquement pour la course connectée ;
- Ou sur les réseaux sociaux en mentionnant la page Facebook de l'AS Lubinoise.

Les photos devront respecter les personnes, les lieux et les règles de sécurité. La prise de vue ne devra jamais se faire au détriment de la sécurité du participant.

Les participants veilleront également à respecter le droit à l'image des personnes photographiées et à ne pas diffuser d'informations personnelles sans autorisation.

Le participant ayant proposé la plus belle photo sera récompensé. Le choix sera effectué par l'AS Lubinoise, selon des critères d'originalité, d'esthétique, de qualité et de mise en valeur du patrimoine.

Article 8 – Challenge kilomètres "no limit"

Un challenge spécifique est également prévu et récompensera le participant ayant parcouru le plus grand nombre de kilomètres en marche et/ou course à pied (le vélo et toute sortie avec accessoire motorisé ne seront pas comptabilisés) durant la période de la course connectée, à savoir du 19 novembre au 17 décembre 2026.

Ce challenge est exclusivement réservé aux participants inscrits avec un dossard « no limit » qui leur permet de cumuler autant de kilomètres qu'ils le souhaitent.

Pour participer, les sorties devront être partagées :

- Sur le groupe Strava créé spécifiquement pour la course connectée ;
- Ou sur les réseaux sociaux en mentionnant la page Facebook de l'AS Lubinoise.

Le participant ayant enregistré la plus grande distance totale à la clôture du challenge sera récompensé.

En cas d'égalité, les participants concernés seront départagés selon les modalités définies par l'organisation, à savoir le participant ayant réalisé la plus longue sortie.

Article 9 – Droit à l'image et utilisation des photographies

Les photographies partagées dans le cadre du challenge pourront être consultées par l'AS Lubinoise pour les besoins de l'organisation et de la désignation des lauréats.

Toute réutilisation des photos pour la communication de l'association devra respecter les droits du photographe et le droit à l'image des personnes représentées.

Toute participation au challenge entraine l'acceptation de diffusion ultérieure des photos par l'AS Lubinoise. En cas de refus, le participant devra formellement le mentionner.

Article 10 – Assurance et responsabilité

Chaque participant demeure responsable de ses actes, de son comportement et du choix de son parcours pendant son activité.

L’AS Lubinoise ne saurait être tenue responsable des incidents résultant notamment du comportement du participant, de son état de santé ou du non-respect des consignes de sécurité, sous réserve des responsabilités qui lui incombent légalement.

Article 11 – Modification ou annulation

L’AS Lubinoise se réserve la possibilité de modifier les modalités pratiques de l’événement ou de l’annuler en cas de nécessité, notamment pour des raisons de sécurité ou de circonstances exceptionnelles.

Les participants seront informés de toute modification importante par les moyens de communication utilisés pour l’événement.

Article 12 – Acceptation du règlement

L’inscription à la course connectée solidaire de l’AS Lubinoise implique l’acceptation du présent règlement.

Chaque participant s’engage à respecter les règles de sécurité, le fair-play et les valeurs de solidarité et de convivialité portées par l’association.

Du 19 novembre au 17 décembre 2026, chacun son rythme, chacun son parcours, tous solidaires au profit de RIFS !

L’AS Lubinoise vous souhaite une belle course, de belles découvertes et de beaux moments de partage.